



Sci et déduction du crédit sur les impôts

Par **Filou_old**, le 12/07/2007 à 17:56

Bonjour,

voilà j'ai en projet de créer une SCI avec un ami. Nous voudrions acheter quelques studio ou F1 petit à petit et de pouvoir les louer. Pour le moment je ne paie pas d'impôt sur le revenu par contre mon ami lui en paie environ 1400 €.

Ma question est la suivante :

si nous faisons un crédit sans apport pouvons nous déduire en plus des intérêts, sur la déclaration des impôts, le crédit en lui-même ? C'est à dire je pensais que si par exemple j'ai un crédit de 470 € / mois et un loyer 500 € le bénéfice est de 30 € donc comment faire pour déduire la totalité du crédit ?

J'ai entendu parler de SCI avec impôt sur les sociétés et SCI sans impôts sur les sociétés. Y aurait-il un rapport avec l'une ou l'autre.

Merci sincèrement pour votre réponse. Je pense que je ne suis pas le seul à me poser cette question.

Cordialement

Tristan

Par **service_old**, le 28/07/2007 à 19:29

pour faire une récupération d'une partie de ses impôts il faut un achat neuf

pour toute autres infos

sergebreyton@voila.fr